Image not found or type unknown

Article 700 Tribunal + Cour d'Appel

Par **airos**, le **02/01/2015** à **23:32**

Bonjour.
Le Tribunal m'avait condamné à régler à mon adversaire 2000 € au titre de l'article 700.
La Cour d'appel a dit confirmer le jugement initial (ans mentionner la somme de 2000 €) ajoutant de devoir régler 1500 € (art. 700).
Est-ce que les 1500 € annulent et remplacement les 2000 € car j'ai toujours entendu dire que c'est le jugement de la Cour d'appel qui compte (et donc que des gens avaient pris une sanction inférieure, pareille ou supérieure).
Peut-on être condamné pour 2 fois à l'art. 700 ?
Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés